

VILLE D'ARBOIS

DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26.02.23-04

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<u>PRESENTS</u> : Mme DEPIERRE, Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 20	
Nb de procurations : 2	<u>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</u> : Mme CALONNE pouvoir à Mme CHATEAU, Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ
Convocation du : 10 / 02 / 2026	<u>ABSENT</u> : M. POULET
	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : M ROBERGET Philippe

DÉLIBÉRATION N° 04 :

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe
« Chaufferies bois »

Mme la Maire expose,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du 13 décembre 2019 relatif au Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

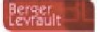
VU le budget primitif et la décision modificative de l'exercice 2025 du budget annexe « Chaufferies bois »,

VU le Compte Financier Unique 2025 établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public,

VU la note de présentation brève et synthétique,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice,

.../...



CONSIDERANT que les résultats du Compte Financier Unique 2025 sont conformes aux résultats du comptable public,

CONSIDERANT que Madame la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

CONSIDERANT que Monsieur CHUARD Valentin, adjoint aux finances, est désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions),

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Chaufferies bois », lequel peut se résumer comme suit :

RESULTATS 2025 RESEAU DE CHALEUR ET SES CHAUFFERIES		
<u>Investissement</u> : Solde d' exécution		
Recettes Année	4 049 571.80 €	
Dépenses Année	4 405 062.57 €	
Résultat de l' exercice		- 355 490.77 €
Résultat antérieur reporté		1 798 422.59 €
Résultat d' Investissement (Cpt 001)		1 442 931.82 €
<u>Investissement</u> : Incidence Restes à Réaliser		
R.A.R. Recettes	- €	
R.A.R. Dépenses	448 135.00 €	
Solde des Restes à Réaliser		- 448 135.00 €
Résultat Réel d' Investissement		994 796.82 €
<u>Fonctionnement</u> : Solde d' exécution		
Recettes Année	101 368.71 €	
Dépenses Année	101 368.71 €	
Résultat de l' exercice		- €
Résultat antérieur reporté		- €
Résultat de Fonctionnement		- €

- **CONSTATE** que les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Chaufferies bois » sont conformes aux résultats du comptable public, qu'ils n'appellent ni observation ni réserve.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre,

Arbois, le 2 mars 2026

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de
Séance,

Philippe ROBERGET